

Affichez cet e-mail dans votre navigateur



# Les Brèves

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

[Lisez ici la Bourse du Transport](#)



## BEchauffeur.BE : rencontrez des (futurs) chauffeurs !

Les séances d'information en collaboration avec le Forem continuent et ont de plus en plus de succès ! Pas moins de 40 candidats de BEchauffeur.BE ont participé aux séances d'information qui ont eu lieu le 06/09 à Mornimont et à Houdeng-Goegnies.

Les candidats présents ont pu s'informer sur le métier de chauffeur de bus/car à travers les différents sous-secteurs et les différents canaux de formations pour accéder au secteur bus et car. Ils ont également pu prendre connaissance des réalités du terrain et des opportunités actuelles en échangeant avec les différents entreprises présentes. BEchauffeur.BE remercie les Autobus Latour, les Autocars et Voyages Deblire, les Autocars Bourdon et les Voyages Degrève pour leur participation !

**Vous souhaitez également rencontrer des (futurs) chauffeurs qui pourraient rejoindre votre équipe ?** N'hésitez pas à envoyer un mail à [zuhai.altinkaya@fondsocial.be](mailto:zuhai.altinkaya@fondsocial.be) pour participer aux prochaines séances d'information :

- Estaimpuis : 16/09/2022
- Bruxelles : 30/09/2022
- Mornimont : 04/10/2022
- Molinfaing : 28/10/2022

## Examen médical du permis de conduire

Dans le cadre du renouvellement du Code 95, nous avons constaté qu'il y a parfois un manque de clarté sur les formations dans lesquelles une partie pratique est prévue. Cela concerne les modules MPM 048 , MPM 052, MPM 056, MPM 053.

[Plus d'info sur ces formations](#)

Il est important que la partie pratique de la formation ne puisse commencer que lorsque l'examen médical est correctement mentionné sur le permis de conduire. Il ne suffit donc pas de présenter un document supplémentaire émanant d'un médecin ou d'une autre autorité au départ. La conduite sur la voie publique n'est autorisée que si une date d'examen médical valide a été inscrite sur le permis de conduire. Si ce n'est pas le cas, l'instructeur n'autorisera pas le déroulement de la partie pratique sur la voie publique et la FCBO annulera la session concernée. FCBO prendra ensuite contact avec l'entreprise en question pour fixer une nouvelle date de pratique. Bien sûr, il peut alors arriver que des frais supplémentaires (d'une session pratique) doivent être facturés, et c'est quelque chose que le FCBO souhaite éviter. »

## JOURNÉE D'ACTION DU 21/9

La FGTB organise une journée d'action dans le cadre de la campagne « Pouvoir d'achat » le 21/09. Cette action peut entraîner des absences de travailleurs dans les entreprises. Cette journée est considérée comme un jour de grève et est reconnue comme tel pour les travailleurs qui y participent.



## IRU Brussels reprend ses activités après l'été

La concertation professionnelle et les débats au niveau européen reprennent naturellement aussi après la pause estivale. Le comité CAS (dialogue social) de l'IRU s'est réuni cette semaine. 47 collègues du monde du transport ont examiné les plans d'action pour la période allant d'aujourd'hui à 2023.

Personne ne sera surpris d'apprendre que le manque de chauffeurs, le défi n°1 pour les membres de l'IRU dans tous les pays, a été abordé sous différents aspects. La FBAA a demandé à l'équipe de l'IRU de déterminer si la reconnaissance du caractère partiel du métier de chauffeur de bus et d'autocar au niveau européen pouvait contribuer à un retournement de situation. Parmi les autres sujets développés, citons l'abaissement de la limite d'âge à 18 ans pour les différents métiers et le relèvement du nombre de passagers à 23 pour le permis de conduire D1.

Nous avons surtout noté de très bonnes nouvelles devant encore être officialisées. Nos efforts pour faire prendre conscience que le transport de passagers ne peut être mis dans le même panier que le transport de marchandises concernant les temps de repos et de conduite ont mené, il y a 2 ans, à des recherches de la commission visant à évaluer la nécessité de revoir la réglementation actuelle à la lumière du caractère spécifique du transport de passagers. Les efforts de l'IRU ont débouché sur la décision d'élaborer une proposition concrète d'adaptations pour notre secteur. L'Europe a déjà fixé un calendrier pour ce dossier. Le vrai travail commence aujourd'hui et il appartient maintenant au secteur de continuer à défendre des propositions constructives et argumentées.

**Driving and Rest Time Rules**  
IRU proposals for specific driving and rest time rules for coach tourism drivers

- Improved 12-day derogation
- Possibility to make use of a 16-hour daily duty time (instead of 15 hours currently) twice per week
- Possibility to split the 45-minute break into maximum of 3 breaks of minimum 15 minutes each
- Amending Article 12 to facilitate reaching hotel in case of exceptional circumstances
- Taking the daily rest into three periods consisting of at least an uninterrupted period of 1 hour, an uninterrupted period of 2 hours, and an uninterrupted period of 3 hours
- Proposing a longer reference period of 4 or 6 weeks (or even longer to fit the tourist season), beyond the current 3-week reference period (i.e. similar to the current derogation for intl. freight transport for two consecutive reduced weekly rests)

De même, concernant la discussion récente soulevée par l'interprétation relativement étroite des règles du MP1, à savoir que les règles de détachement seraient d'application même pour les trajets en autocar dits 'closed door', une percée a enfin été enregistrée. La commission a compris entretemps, surtout grâce à nos arguments, que cette interprétation étroite ne correspondait pas à la nature du transport touristique. Les participants ont dès lors remercié l'équipe d'IRU Brussels pour les résultats de leurs efforts. Enfin, le comité a annoncé l'organisation d'un événement de l'IRU le 11/10, auquel de nombreux députés européens du secteur du transport et du travail sont attendus, dans le but de faire bouger les choses dans la quête de rajustement des chauffeurs professionnels.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur l'événement du 11/10](#)

**Le retour des excursions : BUGA 23 à Mannheim**

Conseils de notre journaliste en tourisme

Depuis que BUGA 2022 ne s'est pas encore tenu, le programme de voyages pour l'année prochaine est déjà en cours de préparation. Parmi les destinations retenues, il y a l'Allemagne internationale, dans la 37<sup>e</sup> édition des Floralies nationales allemandes, la Buga 23 à Mannheim, qui se tiendra du 14 au 18 septembre 2023 au nord de Bielefeld à Mannheim.

## CAR & BUS E-ZINE : inspiration pour vos voyages de groupe en Allemagne

En 2023, la 37<sup>e</sup> édition des floralies nationales allemandes se tiendra à Mannheim sous le nom de 'BUGA 23'. Outre l'élaboration d'une impressionnante exposition de fleurs et de plantes, la durabilité sera le fil rouge du programme. Avantage important : les autocars peuvent déposer les voyageurs à l'entrée du parc. Et pourquoi ne pas combiner la visite de BUGA 23 avec la découverte de la région ?

[En savoir plus sur BUGA 23 & les environs de Mannheim.](#)

[Recevez les nouveaux e-zines dans votre boîte mail](#)

<p>Septembre</p> <p><b>20</b></p> <p>Comité de Gestion Fonds Social - Conseil d'Administration Fonds Social - Conseil d'Administration FCBO</p>	<p>Septembre</p> <p><b>27</b></p> <p>Conseil d'Administration ICB</p>
<p>Septembre</p> <p><b>28</b></p> <p>Conseil d'Administration FBAA</p>	<p>Octobre</p> <p><b>05</b></p> <p>Commission VRA-BS</p>

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. [Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.](#)

